



Conseil communal
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 14 février 2018

sous la Présidence de Madame Lena Lio

Préavis N° 03-2018 Organisation régionale de protection civile Création de l'Association intercommunale ORPC du district de Lavaux-Oron

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 03-2018 du 13 décembre 2017,
vu le rapport de la Commission des affaires régionales et intercommunales,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'adopter les statuts et d'adhérer à la nouvelle Association intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile du district de Lavaux-Oron ;
2. d'autoriser la Municipalité à dissoudre l'Organisation régionale de protection civile de Lausanne-Est, de transférer son matériel à la nouvelle Association intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile du district Lavaux-Oron ;
3. de nommer un délégué et un suppléant au Conseil intercommunal de l'Association conformément aux statuts de l'Association intercommunale de l'Organisation régionale de la protection civile du district de Lavaux-Oron.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente

Lena LIO



Le secrétaire

Bernard MONTAVON

Pully, le 17 février 2018